Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215600099-20251204-DELIB2025_72-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

COMMUNE DE BANGOR
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 4 décembre 2025

NOMBRE
DE MEMBRES EN EXERCICE : 14
DE PRESENTS : 11
DE VOTANTS : 13

L'an deux mille vingt-cinq le quatre décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BANGOR s'est réuni salle du conseil, après convocation légale, sous la présidence de Mme HUCHET Annaïck, Maire.

Date de convocation : 28 novembre 2025

Etaient présents : Madame HUCHET Annaïck – Monsieur Sébastien CHANCLU - Madame Andrée LOREAL – Monsieur Gaël GIRARD - Monsieur Eric SAMZUN- Monsieur Pierre-Yves LE GAL –- Madame Evelyne LOREAL -Madame Marie-Christine de la HOGUE – Mme Hélène JUGEAU – Monsieur Franck THOMAS - Madame Marie LIEBENGUTH.

Absents excusés ayant donné procuration :
Monsieur Stéphane SAMZUN à Madame Annaïck HUCHET
Monsieur Eric DELANOE à Monsieur Gaël GIRARD
Madame Valérie LE BIHAN absente excusée.
Madame Marie-Christine de la HOGUE a été nommée secrétaire de séance.

DELIB2025-72
OBJET : DECISION MODIFICATIVE 2025 – BUDGET ACCUEIL ET CAMPING

Afin de pouvoir effectuer le transfert de charges de personnel affecté au camping et au gîte sur l'exercice 2025, il convient de prendre la décision modificative suivante :

DM N° 1

- Dépenses de fonctionnement – chapitre 012
  article 6211 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement + 4 000 €
- Recettes de fonctionnement – chapitre 70
  Article 70388 autres redevances et recettes diverses - 4 000 €

Fait et délibéré à Bangor
Le 4 décembre 2025
Le Maire
Annaïck HUCHET

MAIRIE DE BANGOR MORBIHAN